



Politique de service entre deux arrêts

Afin d'augmenter le sentiment de sécurité, le CIT Roussillon offre à sa clientèle un service de descente entre deux arrêts. Ce service est offert exclusivement aux femmes, aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite utilisant le service du CIT Roussillon. Ils bénéficieront de ce service sur toutes les lignes du CIT Roussillon.

Ce service du soir sera offert :

- de septembre à avril à partir de 19h30;
- de mai à août à partir de 20h30.

Comment l'utiliser ?

Les usagers devront indiquer au chauffeur l'endroit où ils veulent descendre, et ce, au moins un arrêt à l'avance. Le chauffeur jugera s'il peut acquiescer à cette demande, et le cas échéant, il arrêtera son véhicule en toute sécurité. C'est le chauffeur qui décidera si l'arrêt peut être effectué sécuritairement ou non à l'endroit désiré.

Il est certain que nous ne pourrons pas reconduire tous les usagers à la porte. Par contre, nous ferons de notre mieux pour que le débarquement soit le plus près possible de la maison ou du travail.

Le CIT Roussillon est soucieux d'offrir
à sa clientèle un service sécuritaire et de qualité.

Le présent règlement est adopté le 20 décembre 2011 par voie de résolution numéro 2011-144.